

Contrat d'engagement solidaire – PANIER DE PRODUITS LAITIERS (vache) 2024/25

AMAP du Ginkgo Biloba (MJC de Laneuveville-devant-Nancy)

(Référente produits laitiers : Ann-Katrin GEMBRIES | Mail : ak.gembries@gmail.com | Tel. : 06.01.76.73.65)

Entre

Maude CREMA FERRARI, 11 rue Albert 1er, 54110 Dombasle (contact@lacremaemaude.fr / 06.29.64.89.71), dite fromagère partenaire,

Et

Nom / Prénom , dit.e amapien.ne.

Adresse

Courriel Tél

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP (disponible sur le site du réseau MirAMAP, <https://miramap.org>).

Engagements de l'amapien.ne :

- Adhérer à la MJC de Laneuveville-devant-Nancy
- Préfinancer la production de la fromagère partenaire,
- Se tenir informé.e de la vie de la fromagerie (cf. échanges avec la fromagère, visites à la fromagerie, aide au besoin...)
- Assurer au moins une distribution,
- Trouver une solution de remplacement en cas d'absence ; prévenir en cas de retard à la distribution,
- Trouver une personne pour lui succéder au présent contrat dans ses droits et obligations pour la saison en cours lorsqu'il ou elle souhaite résilier son contrat.

Engagements de la fromagère partenaire :

- Livrer tous les 15 jours des produits de qualité, frais, issus de sa fromagerie à base de lait labellisé AB,
- Assurer sa présence lors de la distribution, donner régulièrement des nouvelles sur son travail, et accueillir les amapien.ne.s dans sa fromagerie au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- Être transparente sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Le contrat peut être rompu après un préavis de 2 semaines :
 - a) En cas de non-respect des termes du contrat d'engagement par l'une ou l'autre des parties.
 - b) En cas de force majeure avérée pour l'amapien.ne (déménagement, changement non prévisible et conséquent de la composition de la famille ou de la situation sociale) ou pour la fromagère (perte de la fromagerie, changement important de la situation familiale entraînant une impossibilité de production).

Dans les deux cas, la fromagère s'engage à livrer les paniers dus durant la période de préavis. Les sommes correspondant à la période ultérieure au préavis seront restituées à l'amapien.ne.

Durée du contrat

Le contrat court du 09/09/2025 au 25/08/2026, correspondant à 22 paniers distribués tous les 15 jours selon le calendrier suivant :

09/09/2025	23/09/2025	07/10/2025	21/10/2025	11/11/2025	25/11/2025	09/12/2025	
13/01/2026	27/01/2026	10/02/2026	24/02/2026	10/03/2026	24/03/2026	07/04/2026	
28/04/2026	12/05/2026	26/05/2026	09/06/2026	23/06/2026	07/07/2026	21/07/2026	
25/08/2026							

Contenu et prix du panier

L'amapien.ne choisit le contenu de son panier parmi la liste des produits ci-dessous (veuillez inscrire vos choix retenus et calculer la somme globale) :

Produit	Conditionnement	Consigne	Tarif	Unités par panier	Prix par panier
Lait entier	1 litre	1,00 €	1,60 €		€
Yaourt	Par 4 de 125g	-	2,80 €		€
Fromage blanc	Pot de 400g	0,50 €	2,60 €		€
Fromage blanc aux fruits	Pot de 400g	0,50 €	3,60 €		€
Faisselle	Pot de 400g	0,50 €	2,60 €		€
Crème	Pot de 200g	0,50 €	2,80 €		€
Crème	Pot de 400g	0,50 €	5,60 €		€
Ricotta	Pot de 200g	0,50 €	2,60 €		€
Tartinade aux herbes	Pot de 200g	0,50 €	2,80 €		€
Tarti'frais	Pot de 200g	0,50 €	2,60 €		€
Fromage frais nature	Environ 180g	-	3,10 €		€
Fromage frais épicé	Environ 200g	-	3,60 €		€
Choix des épices bio*					
Tomme nature	Environ 250g	-	4,75 €		€
Tomme épicée	Environ 250g	-	5,25 €		€
Un produit à choisir dans la vitrine			4,50 €		€
Surprise (contenu variable)		-	4,50 €		€
TOTAUX :					
Montant de la consigne (à apporter en espèces lors de la première distribution. La somme vous sera restituée lors de la dernière distribution si vous êtes « à jour ») :					€
Prix du panier :					€
Somme globale du contrat (prix du panier x 22 livraisons) :					€

Modalités de paiement

L'amapien.ne choisit d'émettre (veuillez cocher le choix retenu ci-dessous) :

- Soit un virement correspondant au prix cumulé de l'ensemble de ses 22 paniers du contrat en début de contrat
- Soit douze virements mensuels de 1/12^e de la somme globale (le 1^{er} de chaque mois septembre 2025 à août 2026)

A l'ordre de : La Crème à Maude, IBAN : FR76 3008 7336 1200 0208 8440 232 // BIC : CMCIFRPP

Distributions : Les mardis soirs de 18h45 à 19h30 à la MJC de Laneuveville,
21 rue Viriot, 54410 Laneuveville-devant-Nancy

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les amapien.ne.s, la fromagère partenaire, et un.e représentant.e du réseau LorAMAP (selon disponibilité).

Fait à Laneuveville-devant-Nancy,

Signature de l'amapien.ne :

Signature de la fromagère :

Le :